

Modifications Pentagone

extraits du journal Le Soir du 17/02/22

<https://www.lesoir.be/424655/article/2022-02-17/bruxelles-voici-les-details-du-nouveau-schema-de-circulation-dans-le-pentagone>

1	Place de l'Yser	Tourne à droite obligatoire venant du quai du Commerce vers le tunnel et venant du boulevard de Dixmude. Quai de Willebroeck accessible via la Petite Ceinture.
2	Porte du Rivage	Continuité piétonne entre le square Marguerite Duras et Porte du Rivage. Accès local via la rue Locquenghien.
3	Rue du Marché aux porcs	Mise en sens unique à partir de rue la Locquenghien vers la rue Léon Lepage. Sortie de la ville via Dansaert et la Petite Ceinture.
4	Rues de Flandre, d'Ophem et de la Clé	Zone d'accès limité avec borne rétractable rue de Flandre à hauteur de la rue Léon Lepage. Riverains, commerçants, livreurs, personnes avec garages et services d'urgence conservent un accès.
5	Rue du Rempart des moines	Piétonisation partielle prévue après réaménagement dans le cadre du Contrat Ecole.
6	Rue de la Senne	La berme centrale s'élargit et devient une nouvelle place. L'accès aux garages et pour les services de secours est maintenu.
7	Rue des Foulons	La rue est mise en sens uniques opposés à hauteur de la rue du Vautour, diminuant les excès de vitesse.
8	Rue des Six Jetons	Accès limité à la place Fontainas aux services de secours et bus au moyen d'un site propre bus.
9	Rue des Riches-Clares	Rue scolaire entre Saint-Christophe et Van Artevelde.
10	Rue du Marais	Zone d'accès limité avec borne rétractable du côté de la Petite Ceinture. Accès maintenus aux urgences de l'hôpital tant pour les ambulances, taxis que pour les patients.
11	Rue du Canon	Un filtre de circulation pour sécuriser les abords d'école. Accès maintenu pour les piétons, cyclistes, usagers de garages et services de secours.

1	Place de l'Yser	Tourne à droite obligatoire venant du quai du Commerce vers le tunnel et venant du boulevard de Dixmude. Quai de Willebroeck accessible via la Petite Ceinture.
12	Rue du Marais	Un filtre de circulation pour sécuriser les abords d'école. Accès maintenu pour les piétons, cyclistes, usagers de garages et services de secours.
13	Place Sainte-Catherine	Mise en sens unique. Les automobilistes venant des quais sont obligés de tourner à gauche sur la rue de Laeken.
14	Rues Van Artevelde et Dansaert	Van Artevelde entre Dansaert et Six Jetons : inversion sens unique et contresens bus/vélo/taxis. Dansaert : mise en sens unique de Van Artevelde jusqu'au Vieux Marché aux Grains avec contresens bus/vélo/taxis.
15	Place de la Vieille Halle aux Blés, rues du Chêne, Etuve et de Villers	Piétonisation de la place et des rues attenantes. Connexion au centre historique.
16	Rue des Ursulines	Inversion du sens unique pour apaiser les rues des quartiers Stalingrad et Rouppe.
17	Rue de la Chapelle	Connexion de la place de la Chapelle au skate-park. Accès limité aux services de secours et bus en site propre.
18	Rue Haute	La rue Haute entre J.Stevens et Empereur en zone piétonne avec un passage maintenu pour les bus et les services de secours.
19	Boulevard Stalingrad	Mise en sens uniques contrariés prévue dans le cadre du réaménagement, préalablement concerté avec le quartier.
20	Rue du Miroir	Piétonisation/zone d'accès limité prévue après le réaménagement dans le cadre du contrat de quartier durable Marolles.
21	Rue du Faucon	Piétonisation/zone d'accès limité prévue après le réaménagement dans le cadre du contrat de quartier durable Marolles.
22	Place de la Liberté	Elargissement de la place avec un passage limité aux services de secours.
23	Rue de l'Enseignement	Elargissement de la place de Louvain créant une boucle de la rue de l'Enseignement vers la rue Croix de Fer.

1	Place de l'Yser	Tourne à droite obligatoire venant du quai du Commerce vers le tunnel et venant du boulevard de Dixmude. Quai de Willebroeck accessible via la Petite Ceinture.
24	Rue du Gentilhomme	Zone d'accès limité aux cyclistes, bus, taxis, garages et services de secours.
25	Rue Royale	Filtre de circulation avec passage limité aux bus, trams, cyclistes et services de secours.
26	Rues Ravenstein, Douze Apôtres et Montagne du Parc	Piétonisation prévue après le réaménagement du Marché au Bois.
27	Rue de Namur	Projet à développer en concertation avec les habitants et commerçants en vue d'apaiser la rue.